

Belœil, 5 mars 1870.

Messieurs les Rédacteurs,

La *Minerve* du 21 janvier, rapporte que la législature, s'occupant de notre agriculture, a donné pour instruction spéciale au comité d'agriculture, de rechercher les meilleurs moyens de la faire progresser. C'est un sujet d'une grande importance, et qui mérite d'être sérieusement médité.

Les peuples ne plient pas toujours. L'homme qui veut leur bien, doit descendre jusqu'à leur niveau, se faire à leurs exigences, s'il veut parvenir à son but. Il lui faut en un mot, les prendre tels qu'ils sont. Il en est ainsi des cultivateurs canadiens. Encore, faut-il faire une grande distinction entre les riches cultivateurs, indépendants qui ne cultivent que par goût, pour passer le temps, et les cultivateurs peu aisés ou pauvres, qui cultivent pour vivre, subvenir aux besoins indispensables de la famille, ainsi que le fait la très grande majorité des cultivateurs canadiens.

Les exhibitions provinciales de district et de comté ont fait du bien, tous l'admettent. Les fermes modèles, les fermes les mieux tenues qui sont en réalité des fermes modèles, comparativement aux autres, contribuent aussi au progrès. Mais les résultats sont-ils tous en proportion de ce qu'ils coûtent. N'y en a-t-il pas quelques-uns qui pourraient être assimilés aux 1440 piastres de profit de M. le D. Larue: profit qui aurait coûté \$13,500.

Les exhibitions de comté dites banales et sans résultat suivant l'expression de M. B. Benoit, ne sont-elles pas aimées plus par fantaisie, pour ne pas dire plus, qu'à cause de leur vrai mérite. Leur résultat est bien minime.

Les fermes modèles sont nécessaires, mais seules, peuvent-elles faire grand bien. Il faut de plus l'aiguillon de l'intérêt personnel, pour contraindre les cultivateurs à imiter ce qu'ils voient faire. De plus, il ne faut essayer de faire imiter que par petite partie, avec entière liberté sur le choix de la partie à imiter. Sans quoi les fermes modèles ont pour résultat de décourager des personnes bien disposées, d'ailleurs; elle font dire que ce n'est praticable que pour les riches; pour ceux qui ne savent à quoi employer leur argent.

Le conseil d'agriculture a donné la permission de remettre à chaque souscripteur sa souscription en graines fourragères. Il a certaine-

ment bien mérité; toutes les sociétés d'agriculture, tous les cultivateurs, et tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du Canada, doivent remercier les membres du conseil, d'avoir par là, empêché la mort des sociétés. Ils mériteraient encore beaucoup en leur donnant une plus forte impulsion pour le progrès, en leur prescrivant (faute d'autre meilleur moyen pratique,) d'employer tous leurs fonds disponibles en nombreuses primes pour chaque portion de terre la mieux cultivée, laissant à chaque associé, la liberté du choix sur la portion, ou les portions, ou toutes les portions, suivant son goût, ses moyens, ses talents, son esprit d'entreprise.

Ce système n'est pas d'aujourd'hui. Il a été mis en pratique depuis plusieurs années, et a bien réussi.

Dans la paroisse de Ste. Julie, comté de Verchères, la très grande partie du sol est inférieur, et ses cultivateurs étaient peu aisés, ou pour mieux dire pauvres, et adonnés à la veille routine, avant la mise en pratique du susdit système. La société No. 2, voyant cet état de choses qui existait dans presque toute l'étendue de sa circonscription, et voyant qu'elle n'avait point de souscripteurs dans Ste. Julie, fit des règlements dont la base première, était de favoriser toute le monde, mais surtout les pauvres, et le sol inférieur. De suite, il y eut des souscripteurs dans Ste. Julie et en assez grand nombre. Quelques années après, la législature réunit les deux sociétés, les règlements furent autres, et les souscripteurs de Ste. Julie disparurent.

Les sociétés ont été de nouveau réunies et No. 2, avec ses règlements a pu compter bon nombre de souscripteurs dans Ste. Julie, et il y a eu de tels progrès dans cette dernière paroisse, que lors de la dernière ou de l'avant dernière visite des petites portions de terre les mieux cultivées, le premier prix pour les patates lui a été adjugé. Ces patates avaient été cultivées sur un sol en très grande partie, de sable blanc. Quelques-uns des premiers prix pour les céréales, ont aussi été adjugées à Ste. Julie. Le résultat a été en approchant le même dans les autres paroisses de No. 2. C'est tellement le cas, que dans un concours des fermes les mieux tenues des deux sociétés réunies, la majorité des premiers prix a été adjugée à No. 2; bien qu'il fut connu qu'avant la réunion les sociétés d'agriculture, No.

1 fut moins arriérée que No. 2. La cause évidente de cette différence est que les règlements de No. 1 n'invitait à travailler qu'un bien petit nombre, les riches; et No. 2 tous, mais surtout les pauvres.

A. VANDANDAIGUE.

MANIÈRE DE FAIRE LE SUCRE D'ÉRABLE.

Messieurs les Rédacteurs,

Comme le temps de la fabrication du sucre d'érable approche, il ne sera peut être pas hors de propos de soumettre à vos lecteurs, la manière dont je fais mon sucre, afin de provoquer la discussion sur ce sujet important, et d'engager les personnes plus compétentes que moi à publier leurs observations; le tout pour mon propre profit, et pour celui du public.

Manière d'entailler les érables, et des différentes espèces de coulisses.

On entaille les érables, soit à la coulisse en fer, ou au chalumeau en bois, ou en tôle etc.

Après avoir essayé la coulisse en bois, le chalumeau, et la coulisse en fer, j'en suis venu à la conclusion que cette dernière est préférable. La coulisse en bois a pour effet de faire sécher une grande portion du bois entaillé, et a le défaut de perdre beaucoup d'eau. La coupe de la coulisse en bois, doit être assez profonde pour pénétrer dans l'eau belle; ce qui a pour effet d'empêcher l'eau de couler aussi longtemps que lorsqu'on emploie la manière indiquée plus bas; en effet, la partie du bois qui se trouve entre la coulisse et l'entaille, vient bientôt à se dessécher par l'effet de la gelée, et sur la fin des sucres, la sève se trouve arrêtée dans son essort, pour joindre la coupe ou l'entaille.

Le chalumeau fait gâter l'arbre, parce que l'entaille ne se guérit qu'imparfaitement; et d'ailleurs, il est difficile de rafraîchir, avec cette manière d'entailler.

C'est donc la goudrelle en fer ou feuillard, ou en fer blanc fort, qui a la préférence. J'ai essayé différentes sortes de coulisses: j'ai employé la tôle de Russie, le fer blanc, et le feuillard; j'aurais donné la préférence au fer blanc, sans l'inconvénient qu'il a de céder sous l'action du marteau, et quelquefois, de se voir dans l'écorce de l'arbre. La tôle ordinaire a le même inconvénient que le fer blanc. J'ai donc donné la préférence à la tôle de Russie et au feuillard.